



SYNDICAT CGT

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL
11, rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1
Permanence du mardi au vendredi
Tél : 05 44 00 11 95 Port. 06 18 08 13 93
Courriel : cgt@haute-vienne.fr Blog : [cgt-cd87](http://cgt-cd87.fr)

Limoges, le 15 décembre 2020

**À Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Président du Comité Technique.**

Objet : ordre du jour du Comité technique du 19 janvier 2021

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité technique du 19 janvier 2021 les sujets suivants :

- ✓ 1) Lors du précédent Comité technique la CGT vous a invité à avancer la date de « l'instance de discussion » que vous avez vous même souhaité et qui doit remplacer les « grandes CAP » au mois de janvier 2021 afin qu'elle se déroule avant le renouvellement de l'Assemblée Départementale. Ceci afin que vous puissiez envoyer un message fort à l'adresse des agents en terme de reconnaissance de leur investissement. Vous n'avez pas souhaité donner une suite favorable à notre demande. Cependant, le calendrier électoral a été modifié, les élections Départementales auront très certainement lieu en juin 2021 alors que la date de « l'instance de discussion » au sujet des avancements de grade et des promotions est prévue pour le mois de mai 2021.

C'est pour cette raison que nous vous faisons les propositions suivantes :

- Honorer la proposition faite dans le cadre de l'agenda social qui est de permettre plus de promotions individuelles que l'an passé.
- Nous souhaitons également qu'un effort particulier soit fait dans les grades où le nombre d'agents qui remplissent les conditions à un avancement de grade est important.
- Cela fait plusieurs années que la CGT du Conseil départemental bataille pour que l'engagement des agents qui font l'effort de passer un concours et ou un examen soit reconnu. Depuis 2 ans, en ce qui concerne les lauréats de concours, pour les avancements de grade vous avez fait un effort et nous vous en remercions. Par contre, à l'inverse, pour les lauréats des examens professionnels ce n'est pas le cas.

C'est pour cette raison que nous souhaitons que les lauréats des examens professionnels, dans le cadre des avancements de grade, soient promus.

Au sujet des lauréats des examens qui induisent un changement de cadre d'emplois, nous souhaitons qu'ils soient inscrits sur liste d'aptitude s'ils en font expressément la demande.

- ✓ Dans le cadre de l'état d'urgence et l'obligation de la mise en œuvre du protocole sanitaire dans les établissements d'enseignement, vous avez renforcé les équipes d'agents des collèges en recrutant 40 contractuels. L'année 2020 a été particulièrement épuisante pour ces agents et nous nous

dirigeons certainement vers une succession de vagues. Pour cette raison nous souhaitons que cette disposition soit reconduite jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- ✓ La crise sanitaire que nous traversons impacte la vie professionnelle et personnelle des agents, cela sous différentes formes : fatigue, baisse de moral, angoisse et les effets post traumatiques à venir. Par conséquent la CGT souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'être à l'écoute des agents sur des délais courts.
Malgré l'engagement remarquable de notre psychologue, face aux sollicitations des agents, il y a des délais de plus en plus long pour être reçu. La CGT vous demande de procéder d'urgence au recrutement d'un(e) psychologue supplémentaire. Ce recrutement est inscrit dans le cadre de l'agenda social à l'échéance 2022. Il serait incompréhensible de ne pas avancer ce recrutement à 2021 au vu des enjeux que cela représente pour la santé des agents.
- ✓ Toujours dans le prolongement des effets de la crise sanitaire en 2021, la CGT invite l'administration à porter une attention particulière aux agents qui ressentent la nécessité de passer à temps partiel. La fatigue, la perte de repères de leurs enfants dans le domaine scolaire, des charges émotionnelles importantes, le besoin de retrouver un équilibre progressif sur le plan professionnel comme personnel sont autant de bonnes raisons de faciliter le passage à temps partiel. Nous souhaitons qu'une discussion soit initiée avec les représentants des personnels pour aller bien au delà de ce qui est fait aujourd'hui dans ce domaine.
- ✓ Le télétravail de crise risque de perdurer ne serait-ce que par intermittence. De manière à ce que l'on puisse l'institutionnaliser à la date prévue, en juin 2021, la CGT vous propose que l'on s'empare des périodes de télétravail de crise afin d'enrichir l'expérimentation du télétravail qui avait été mis en place avant qu'il ne soit suspendu à cause du Covid-19.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations sincères.

Pour le syndicat CGT du Conseil Départemental
le secrétaire général



Philippe LAVERGNE